

Commune de QUINTIGNY



153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98
Mail : mairie.quintigny@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA Séance du 02 octobre 2026



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Lons-le-Saunier
Canton de Bletterans
Communauté de communes « Bresse Haute Saône »

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie MAIRIE

Quintigny, le 25 septembre 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 02 octobre 2026 à 20h30
à la mairie - salle du conseil

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2- Point sur les décisions prises au dernier conseil
- 3- Modification des statuts du SIVOS.
- 4- Mise à disposition d'heures de secrétariat au SLAHS.
- 5- Point DECI.
- 6- Projet d'amélioration énergétique salle de convivialité
- 7- Réfection chemin de la Chapelle
- 8- Comptes rendus diverses réunions.
- 9- Questions et informations diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Frédéric LAMY

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Annabelle ROFFI, Christelle JEANNIN- CLAVIER
Mrs Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Christophe CHALOYARD, Marc DEGRAIN, Frédéric PONCET.

Absents excusés :

Mme Aude DELANOY, pouvoir donnée à M. Frédéric LAMY
M. Patrick BELLERAUT, pouvoir donné à Mme Lydia LINARES

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Une correction est à apporter sur le PV de la séance précédente : le repas des aînés sera le samedi 21 novembre (et non le 19 novembre 2026).

Le procès-verbal du conseil de septembre est approuvé.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

2 – POINT SUR LES DECISIONS PRISES AU DERNIER CONSEIL :

- Les propriétaires vendeurs des parcelles de bois ZE 97 et 98 ont été informés de la décision prise au dernier conseil de ne pas acheter les parcelles.
- Le photocopieur a été changé.
- Les arrêtés de délégation des adjoints ont été repris suite aux remarques de la Préfecture

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS :

Quelques chapitres et informations des statuts datant de la création en 1992 nécessitaient une mise à jour en accord avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants qui y figurent ont ainsi été actualisés en euros tout comme certains sigles qui avaient évolués.

Il a été rajouté que le vice-président peut suppléer le président en cas de démission ou autre. Les conditions de retrait d'une commune membre sont également précisées.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

4- MISE A DISPOSITION D'HEURES DE SECRETARIAT AU SIAHS :

Contexte : Mme Pascale BOULAY, agent contractuel du SIAHS (Syndicat Intercommunal de l'Aire des Hauts de Seille), voit son contrat s'achever le 31 décembre 2026. Les heures sont réalisées au secrétariat de la commune de QUINTIGNY. Il est proposé de signer une convention de mise à disposition d'heures de secrétariat avec le Syndicat.

Conditions : - Début : 1er janvier 2027, durée initiale de 3 ans (renouvelable, maximum 10 ans). - Volume : minimum 12 heures annuelles, maximum 24 heures annuelles. - La commune de Quintigny reste employeur (gestion administrative, congés, formation). Le SIAHS rembourse annuellement à la commune la rémunération brute et les cotisations patronales.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

5- POINT DECI (Défense Extérieure contre Incendie) :

La défense incendie relève de la compétence communale. L'étude transmise par le SDIS montre que les bornes incendie existantes ne peuvent fournir un volume d'eau suffisant pour couvrir la défense incendie du bâtiment professionnel Major de Lisle. Le SDIS préconise l'installation de trois réserves d'eau complémentaires : une de 120 m³ située à moins de 150 m du bâtiment, une de 240 m³ à moins de 350 m et une dernière de 240 m³ à moins de 900 m.

Ces exigences soulèvent de sérieuses préoccupations, compte tenu des coûts de mise en place annoncés par point d'eau. La problématique se révèle parfois bien plus complexe, voire insoluble, pour d'autres communes du Jura. En conséquence, il est décidé d'étudier plus précisément les solutions possibles.

6 – PROJET D'AMELIORATION ENERGETIQUE SALLE DE CONVIVIALITE :

Pour dégager un programme chiffré de travaux, la Commune a sollicité la réalisation d'une étude de faisabilité au cabinet SOLIHA Jura Saône-et-Loire qui accompagne les communes jurassiennes sur ce type de projet. Le cabinet a fait parvenir le prix de son étude : 5 940 euros qui comprend des visites/recueils d'informations, bilan énergétique et préconisation de travaux, étude chauffage et panneaux photovoltaïques, estimations et recherche de dispositifs financiers mobilisables.

Le montant de cette étude suscite le débat. Elle est soumise au vote.

VOTE : Pour 1 – Contre 8 – Abstention 2

7 – REFECTIOIN CHEMIN DE LA CHAPELETTE :

La réfection de la chaussée Chemin de Chapelette est inscrite au programme de la Communauté de Communes pour 2027. Nous allons demander une étude au SIEC pour chiffrer les travaux d'enfouissement des réseaux à la charge de la commune avant la réalisation de l'enrobé.

8– COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- **Commission communale bulletin** : une première réunion s'est déroulée pour lancer la rédaction du bulletin 2026.
- **Commission communale bâtiment** : la réfection du toit de la chapelle pourrait être envisagée mais auparavant il convient de clarifier par courrier et convention la situation avec Mme Anne-Marie BOUGAUD, la propriétaire mitoyenne.
- **SIAHS**
Pour envisager une relance de l'activité du syndicat, les élus assisteront à une réunion le 4 novembre de présentation d'un projet agrivoltaïque qui pourrait être envisagé sur le terrain que possède le syndicat.
- **SIEA** :
La situation de la brasserie Rouget de Lisle a encore occupé les débats. Une obligation de mise en conformité de leur station d'épuration avec une autonomie totale leur a été stipulée pour juin 2028. Le coût de l'eau pour les communes va augmenter progressivement.
- **Commission intercommunale Développement Economique**
Il a été discuté des règlements de la zone d'activité des Prés Mourains. Et de la mise en place d'un dispositif d'aides aux entreprises avec la redistribution des 61 639 euros issus de la nouvelle répartition du FPIC en 2026, Les modalités de cette redistribution seront discutées lors de la prochaine réunion de la commission.
- **Commission intercommunale Vie associative- Jeunesse et Citoyenneté**
Une association de Montain : « la Fruitière à idées » s'est présentée à la commission. Plus d'info sur leur site Facebook, La Fruitière à Idées. Il existe sur le territoire un Secteur Jeunes, sur 4 espaces (Voiteur, Bletterans, Sellières et Hauteroche), animé par une équipe qualifiée, et ayant pour objectifs de rendre les jeunes acteurs de leurs projets, de découvrir et s'appropriier leur territoire.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le dossier sur la mise en place de panneaux indicateurs sur la commune est en cours d'étude.
- L'entreprise STORENGY va installer une borne électrique Impasse de l'Hermaire pour le saumoduc
- Les enrobés de traversée de route suite aux travaux de la fibre seront repris d'ici minimum 2 mois par l'entreprise TATU-TP.
- Une personne s'est manifestée pour donner une parcelle à la commune au niveau du Chemin de la Chapelette

- Le piano de la cuisine de la salle a été contrôlé par l'entreprise BOURCET (Attente d'un devis).
- Les cartons d'invitation pour le repas du 21 novembre seront distribués très prochainement. Les conseillers recevront les différents menus proposés par 2 restaurateurs. Les plats retenus seront ceux qui auront obtenus le plus de suffrage.
- Les jouets de Noël seront achetés courant novembre
- La réflexion autour d'une animation associée au tirage des feux d'artifices se poursuit, en concertation avec l'ACCA. Les dates des samedi 2 ou 9 janvier 2027 sont privilégiées.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 06 novembre 2026

La séance levée à 22h50

Vu pour être affiché le 21 octobre 2026 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 21 octobre 2026

Sceau de la mairie

La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire
Frédéric LAMY



PROVISoire